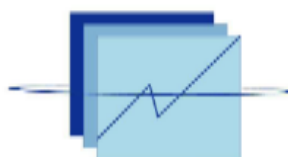


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

## Decembre 2025



## Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 85,8%.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Une réduction des prix de production industrielle

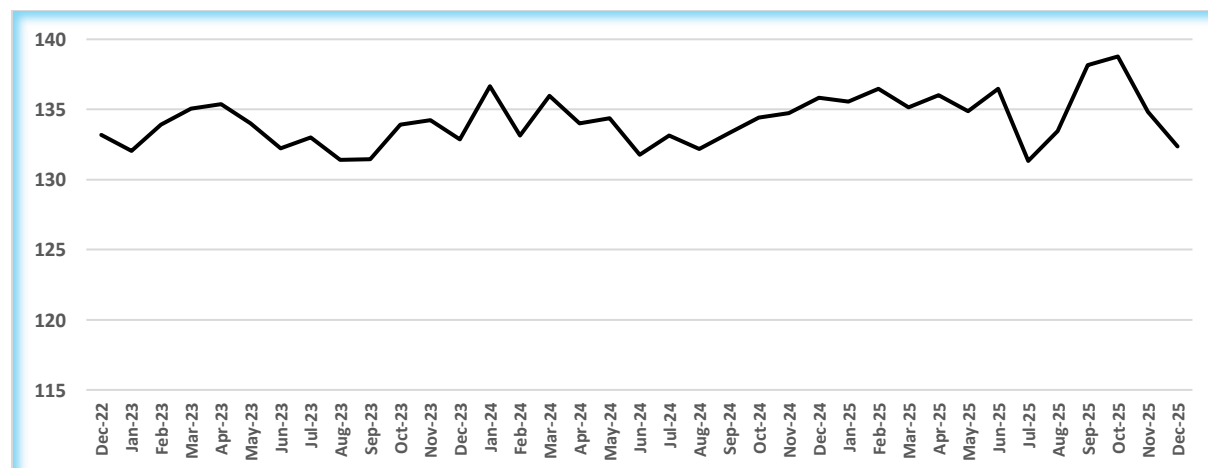
L'activité industrielle est marquée, en décembre 2025, par une baisse de 1,8% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution résulte de la dégradation des prix des produits des industries extractives (-5,6%). Par ailleurs, une stabilité des prix des produits des industries manufacturières, environnementales, ainsi que de l'eau, l'électricité et gaz, est notée sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton fléchissent également de 2,5% en décembre 2025, sous l'effet, principalement, de la diminution de ceux des produits des industries extractives (-10,6%). Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par l'accroissement des prix des produits manufacturiers (+1,0%).

Au total, les prix de production industrielle s'apprécient de 0,9% en 2025 comparativement à leur niveau en 2024.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix s'accroissent de 0,7% en variation mensuelle et se contractent respectivement de 1,2% et de 7,6% en variation annuelle et en cumul sur l'année 2025.

### Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



## ANALYSE SECTORIELLE

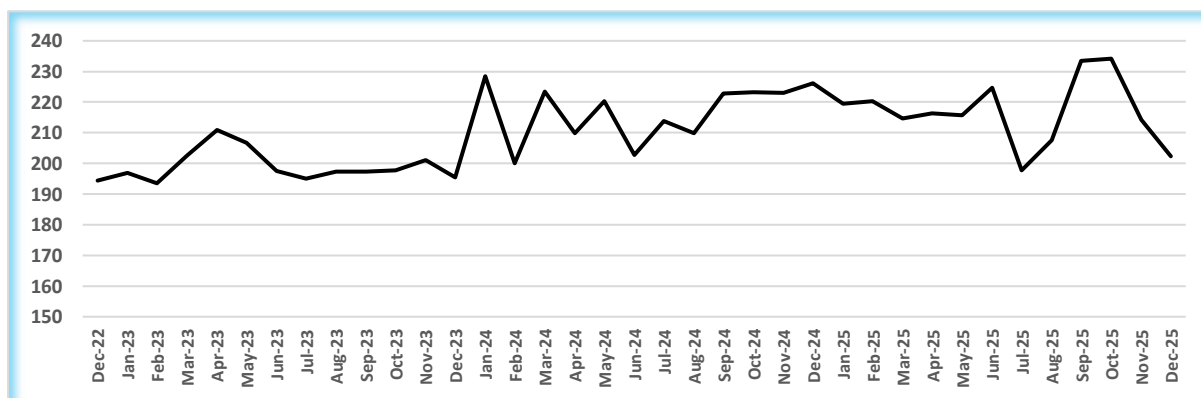
### ***Les prix des produits des industries extractives diminuent***

La réduction des prix des produits des industries extractives de 5,6% au mois de décembre 2025, en variation mensuelle, est en relation avec la baisse des prix des autres produits des industries extractives (-12,3%) et des minerais métalliques (-8,2%). Toutefois, les prix des hydrocarbures (+1,4%) augmentent sur la période.

De même, les prix des produits de cette branche se rétractent de 10,6% comparativement à leur niveau en décembre 2024.

En cumul sur l'année 2025, ils s'amenuisent également de 0,1% relativement à la période correspondante de l'année précédente.

**Graphique 2: Evolution des prix des produits des industries extractives**



Source : ANSD

### ***Les prix des produits des industries manufacturières restent constants***

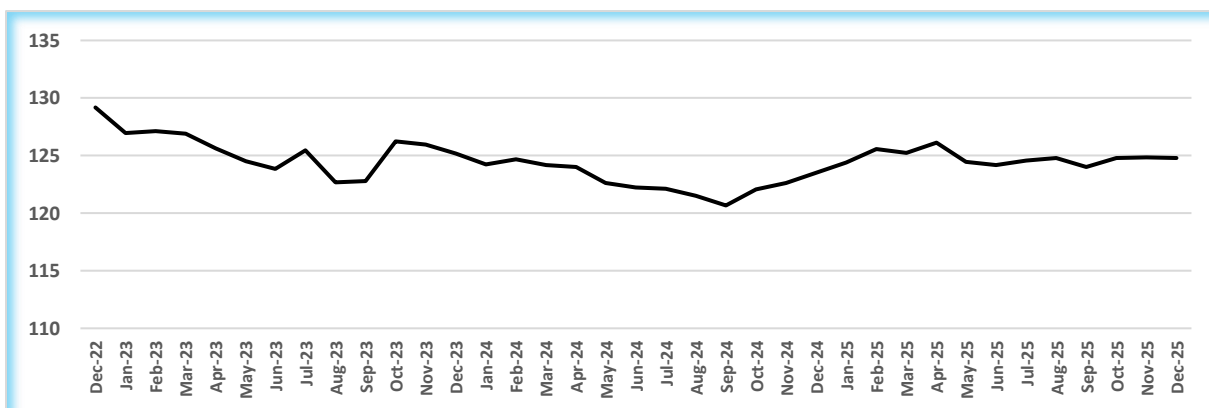
En décembre 2025, les prix des produits manufacturiers demeurent stables en variation mensuelle. En effet, le renchérissement des produits du raffinage et de la cokéfaction (+4,3%) est contrebalancé par la baisse des prix des produits métallurgiques et de fonderie (-1,5%) et des produits agroalimentaires (-0,1%). Par ailleurs, il est noté une constance des prix des papiers et cartons, des produits textiles et articles d'habillement et du cuir travaillé et articles de voyage.

Relativement au mois de décembre 2024, les prix des produits des industries manufacturières se relèvent de 1,0% au mois sous revue, sous l'effet, particulièrement, de la hausse des prix des produits des industries chimiques et pharmaceutiques (+6,9%).

Au total, sur l'année 2025, ils s'apprécient de 1,6%, comparativement à leur niveau en 2024.



**Graphique 3 : Evolution des prix des produits des industries manufacturières**



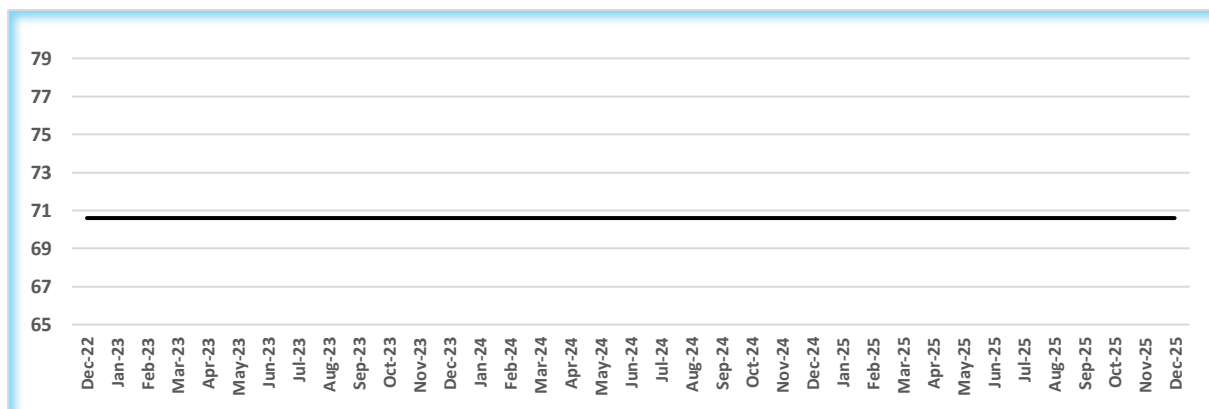
Source : ANSD

**Une stabilité des prix des produits des industries environnementales**

En variation mensuelle, les prix des produits des industries environnementales restent inchangés en décembre 2025, en liaison avec la stabilité des prix des produits issus des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils sont également restés stables.

De même, sur l'année 2025, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation par rapport à leurs niveaux en 2024.

**Graphique 4 : Evolution des prix des produits des industries environnementales**



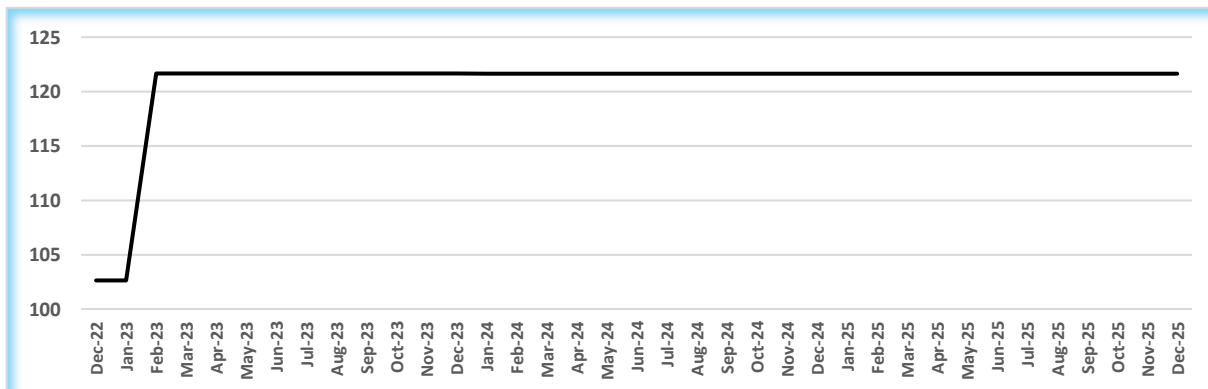
Source : ANSD



### **Les prix de production d'électricité, de gaz et d'eau stagnent**

En décembre 2025, les prix de production d'électricité, de gaz et d'eau demeurent stables en variation mensuelle. De même, ils n'ont pas connu d'évolution en variation annuelle et en cumul sur l'année 2025.

**Graphique 4 : Evolution des prix des industries d'électricité, gaz et eau**

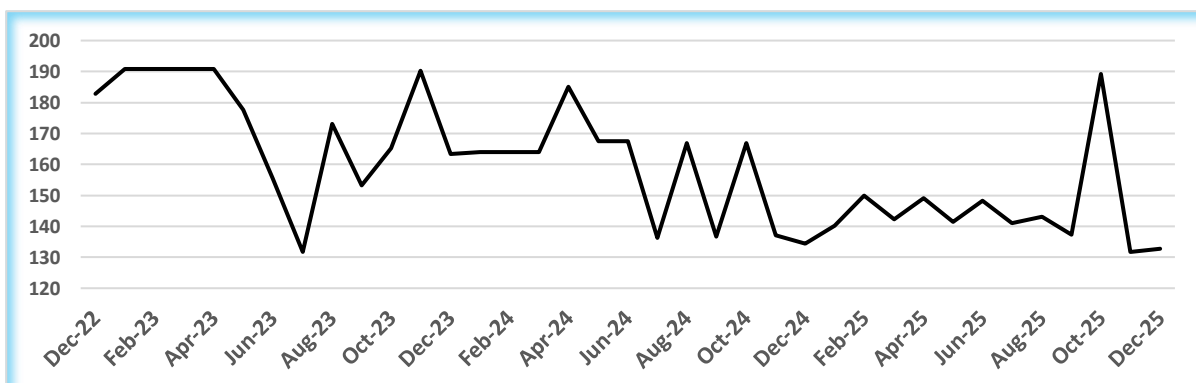


Source : ANSD

### **Un accroissement des prix des produits de l'égrenage de coton**

Les prix des produits issus de l'égrenage de coton s'apprécient de 0,7% en variation mensuelle. En revanche, ils s'amenuisent respectivement de 1,2% et de 7,6% en variation annuelle et en cumul sur l'année 2025.

**Graphique 6 : Evolution des prix de l'industrie d'égrenage de coton**



Source : ANSD



**Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)**

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Dec-24	Oct-25	Nov-25	Dec-25	Evolution (en %)		
						Dec-25/ Nov-25	Dec-25/ Dec-24	12mois 25/ 12mois 24
<b>05-09</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...</b>	<b>226,2</b>	<b>234,2</b>	<b>214,3*</b>	<b>202,3</b>	<b>-5,6</b>	<b>-10,6</b>	<b>-0,1</b>
06	Hydrocarbures		74,8	75,2*	76,3	1,4	-	-
07	Minerais métalliques	240,7	422,3	333,7*	306,5	-8,2	27,3	36,6
08	Autres produits des industries extractives	189,6	155,9	169,6*	148,8	-12,3	-21,5	-13,3
<b>10-33</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>123,5</b>	<b>124,8</b>	<b>124,8</b>	<b>124,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>125,4</b>	<b>126,9</b>	<b>126,9</b>	<b>126,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>
10	Produits alimentaires	131,5	131,8	131,9	131,7	-0,1	0,2	-0,4
11	Boissons	81,4	93,0	93,0	93,0	0,0	14,2	15,0
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d'habillement</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>15</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>17-18</b>	<b>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</b>	<b>100,9</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>
<b>19</b>	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>95,3</b>	<b>86,9</b>	<b>85,9</b>	<b>89,6</b>	<b>4,3</b>	<b>-6,0</b>	<b>-10,7</b>
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>116,4</b>	<b>124,6</b>	<b>125,3</b>	<b>124,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>6,9</b>	<b>11,8</b>
20	Produits chimiques	113,4	123,1	124,0	123,1	-0,7	8,6	14,2
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	109,2	107,2	106,6	106,1	-0,5	-2,8	-0,4
<b>23</b>	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>110,4</b>	<b>106,5</b>	<b>106,5</b>	<b>106,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,1</b>
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...</b>	<b>177,7</b>	<b>164,5</b>	<b>163,7</b>	<b>161,2</b>	<b>-1,5</b>	<b>-9,3</b>	<b>-6,2</b>
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	175,4	161,7	160,9	158,3	-1,6	-9,8	-6,6
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	154,4	154,7	154,8	154,8	0,0	0,2	0,0
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>135,8</b>	<b>136,3</b>	<b>135,1</b>	<b>135,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,4</b>
31	Meubles et matelas	117,4	118,3	116,2	117,4	1,1	0,0	-0,9
32	Produits manufactures divers	156,2	156,2	156,2	156,2	0,0	0,0	0,0
<b>35-36</b>	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>121,7</b>	<b>121,7</b>	<b>121,7</b>	<b>121,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
35	Electricité, gaz	126,2	126,2	126,2	126,2	0,0	0,0	0,0
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>37-39</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traites et élimines	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
<b>05-39</b>	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>135,8</b>	<b>138,8</b>	<b>134,8*</b>	<b>132,4</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>0,9</b>
<b>01</b>	<b>Egrenage de coton</b>	<b>134,3</b>	<b>189,1</b>	<b>131,7</b>	<b>132,7</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-7,6</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\* Données mises à jour.

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

#### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE, Mansour Laye THIAW**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Elhadji Gana NDIAYE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

